



Projet Sportif Fédéral de la FFRandonnée

Bilan 2021

Le Projet Sportif Fédéral

L'Agence Nationale du Sport accompagne la FFRandonnée dans le déploiement de son projet sportif fédéral. Ce projet sportif fédéral traduit les orientations stratégiques fédérales dans une logique de développement des pratiques pour tous sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Ce projet sportif fédéral donne la priorité aux clubs avec un objectif de verser 50% de l'enveloppe aux clubs de la FFRandonnée à l'horizon 2024.



Bilan 2021



491 900€

**DE SUBVENTIONS
ACCORDÉES**



134

**STRUCTURES
ACCOMPAGNÉES**



212

**PROJETS
FINANCÉS**

Les objectifs opérationnels



Développement de la pratique

Représente 60% de l'enveloppe globale permettant de soutenir plus de 120 projets en lien avec les orientations du plan fédéral, pour un total de 300 000€.

Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée : 102 projets
dont la diversification de l'offre de pratique : 63 projets
dont le public des jeunes et des actifs : 26 projets
dont le handicap : 12 projets

Améliorer la qualité des itinéraires : 22 projets

Promotion du Sport Santé

Représente 15% de l'enveloppe globale permettant de soutenir 32 projets, pour un total de près de 70 000€.

Développement d'une offre Santé : 27 projets
Développement de la labellisation : 11 projets
Création d'un réseau Santé : 8 projets





Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Représente 10% de l'enveloppe globale permettant de soutenir 28 projets pour un total de 47 000€.

Développer la Marche en ville : 13 projets

Favoriser le respect de l'environnement et du développement durable : 15 projets

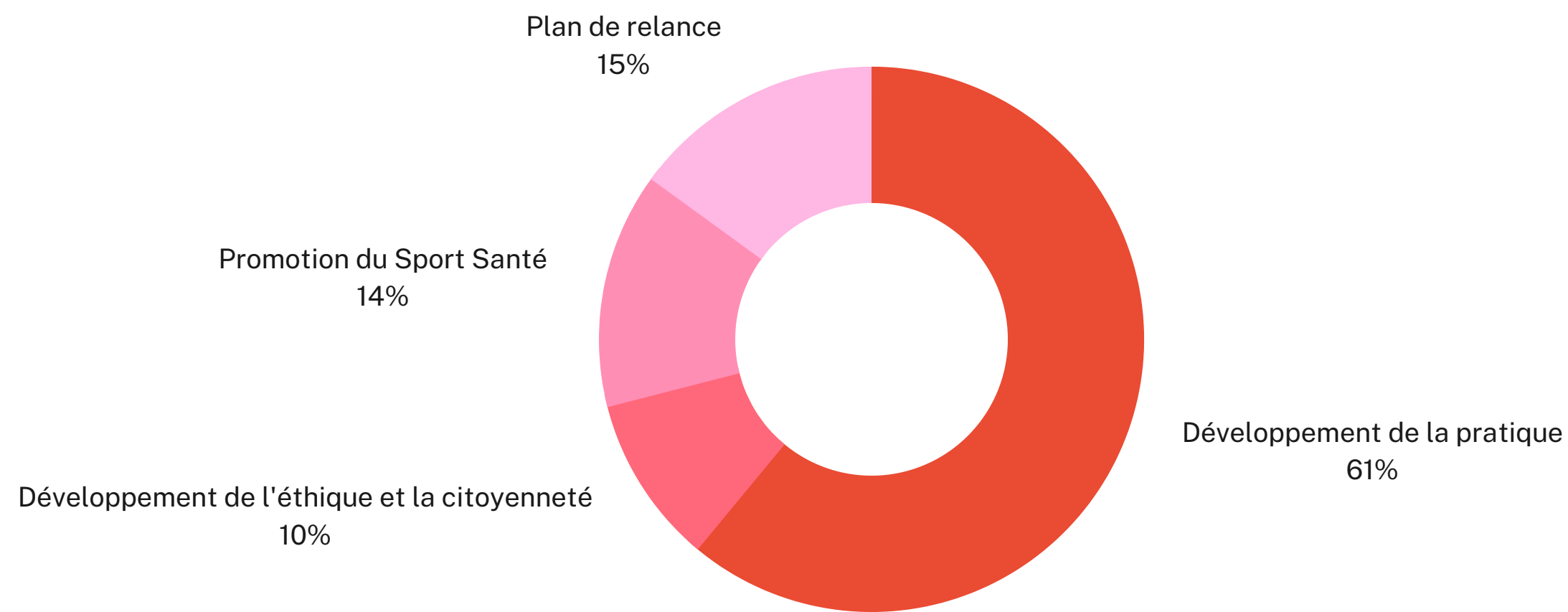
Plan de relance



28 projets soutenus pour la reprise d'activités, l'aide aux associations en grande difficulté ou les protocoles sanitaires, pour un total de 76 200€.



Répartition de l'enveloppe PSF 2021



Augmentation de 17% du montant accordé au développement de la pratique.
Augmentation de 62% du montant accordé au développement de l'éthique et la citoyenneté.
Baisse de 23% du montant accordé au Sport Santé.

Axes d'amélioration par rapport à 2020

1

**+ 106% de
l'enveloppe
financière
accordée aux
clubs et +52% de
projets de clubs**

2

**+ 21% de
l'enveloppe
financière
accordée aux
territoires
d'Outre-Mer**

3

**+ 17% de
l'enveloppe
financière
accordée au
développement
de la pratique**

4

**+ 189% du
nombre de
projets pour un
jeune public ou
des projets à
portée éducative**

5

**+ 289% de
l'enveloppe
financière accordée
au projet Marche en
Ville et + 10% sur
l'environnement**



Pour toutes questions complémentaires,
écrivez à psf@ffrandonnee.fr ou
consultez notre site internet.

